

## "Le bolchevisme en Suisse est évité"

Monsieur le Président,  
Messieurs les Députés,

Le premier devoir de tout gouvernement est d'assurer la sécurité de l'État par le maintien de l'ordre. Les événements dont nous sommes les témoins attristés soulignent l'impérieuse nécessité de recourir à des mesures énergiques pour sauver notre pays de l'anarchie.

Il s'impose, par conséquent, de la manière la plus urgente de résoudre immédiatement le grave problème posé par la grève générale. Tolérerons-nous qu'en Suisse une fraction du peuple déclare publiquement, par l'intermédiaire de ses représentants aux Chambres fédérales, et affirme, en fait, dans la rue, son droit de violer impunément la loi et d'agir en marge de la Constitution ? Tous les Suisses qui aiment leur patrie se posent aujourd'hui cette question avec anxiété. Messieurs, le peuple veut savoir quelles sont les sanctions réservées aux auteurs responsables des désordres de novembre dernier ; il veut être renseigné sans plus tarder sur les mesures prises par le Conseil fédéral pour en empêcher le retour.

Le poison qui nous envahit, le mal déjà grave dont souffrent plus particulièrement nos grandes villes, a été inoculé au peuple par les révolutionnaires et les anarchistes venus d'ailleurs. Je vois dans la grève générale un événement, un accident révélateur d'un état d'esprit inquiétant. [...]

Permettez-moi maintenant quelques réflexions sur le séjour de la Légation des Soviets de Russie, à Berne. Émanation du gouvernement de Lénine, ce fut un nid d'anarchistes et de révolutionnaires venus dans notre pays pour instaurer en Suisse le régime de la terreur. J'en ai reçu, un jour, sous enveloppe portant le sceau de la "République fédérative des Soviets de Russie, en Suisse", une lettre chargée contenant une sommation. Je n'ai pas de compte à rendre à la Légation des Soviets et j'entends pouvoir, à la tribune du National, remplir tout mon devoir, sans être molesté par des étrangers, à qui je conteste le droit de séjour chez nous, (*Vifs applaudissements*). Il a fallu la grève générale et un commencement de révolution pour amener enfin son expulsion. Je regrette les ménagements excessifs dont fut l'objet cette horde venue de Russie pour semer dans notre bonne terre suisse le ferment de la révolution. Par contre, je félicite l'excellent commandant du régiment 7 et ses soldats de l'esprit de décision et de l'énergie dont ils ont fait preuve à cette occasion (*Bravos*). [...]

L'action révolutionnaire en Suisse a été soigneusement préparée et méthodiquement organisée. La diffusion des idées anarchistes fut intensifiée depuis 1914. L'action socialiste en général, sa presse en particulier, se sont acharnées à altérer notre patriotisme. Elles se sont efforcées, en outre, d'éteindre le flambeau de la vérité chrétienne dont la lumière cependant peut seule nous tirer du chaos où nous nous agitions. Le dilemme est posé. Il faudra choisir l'une ou l'autre des solutions. Ayons enfin le courage de regarder bien en face, de fixer le tableau des réalités. S'obstiner à poursuivre une politique sociale faite d'opportunisme et de louvoiement serait une folie. Il faudra bien finir par choisir entre la doctrine chrétienne et la formule révolutionnaire, c'est-à-dire entre le Christ et Lénine. Je n'ai jamais contesté le bien-fondé des justes revendications formulées au nom des classes les moins privilégiées. Notre devoir est d'unir nos efforts pour combattre avec succès la misère imméritée et réaliser enfin la suppression définitive des injustices dont souffrent encore certaines catégories d'honnêtes travailleurs. Parce que chrétien convaincu, je souhaite que s'achève l'évolution du salariat, qui peut et qui doit, comme toutes les choses humaines, se perfectionner. L'État a le devoir d'assurer l'équilibre social, qui ne peut s'établir définitivement que sur la dignité de tous les citoyens. Mais nous voulons que cette évolution s'effectue dans l'ordre maintenu par un gouvernement ferme, qui ne capitule jamais devant des revendications présentées sous forme d'ultimatum. (*Vifs applaudissements*).

Le patriotisme solidement appuyé sur la conception chrétienne de l'État restera l'infranchissable ligne de défense où viendront se briser les vains efforts de l'anarchie internationale. Les révolutionnaires, parfois psychologues habiles, ont tôt découvert le secret de notre résistance, le fort blindé qui tient victorieusement contre toutes leurs entreprises. Aussi, voyez-vous comment leur presse s'acharne à l'affaiblir ?

La *Freiejugend*, dans son numéro du 19 avril de cette année, indiquait, comme obstacles à la diffusion de l'idée socialiste, l'influence chrétienne et patriotique de l'école, ainsi que l'élément paysan. La presse socialiste tout entière s'est coalisée dans la lutte entreprise simultanément contre l'idée chrétienne, contre la patrie et contre les paysans. Les socialistes espèrent, par ce moyen, préparer notre peuple au régime de la dictature prolétarienne. [...]

En avril dernier, M. le conseiller fédéral Muller affirmait ici que la liberté de la presse ne comporte point le droit de répandre des écrits qui mettent en danger la sécurité et l'existence de l'État. De grâce, à l'avenir, ne

nous contentons plus de paroles ; mais passons aux actes et supprimons radicalement toute cette presse malfaisante. (*Bravos*),

Les efforts réitérés des internationalistes pour détruire notre patriotisme n'ont point eu, heureusement, les résultats espérés.

Les socialistes ont éprouvé à cet égard une grosse désillusion. Avant de quitter Berne, la mission bolchéviste aurait, dit-on, en guise de testament, fait la déclaration suivante : l'échec subi par les socialistes à l'occasion de la grève générale doit être attribué au fait qu'en Suisse le patriotisme est encore trop vivace. Et, si je suis bien renseigné, M. Grimm aurait affirmé à son tour que, si la grève n'a pas réussi, c'est que les soldats sont restés incorruptibles. Ces paroles sont un hommage à l'armée et au peuple, mais aussi un avertissement dont nous saurons tirer profit.

Pour affaiblir la résistance patriotique de notre peuple, Lénine conseille, (page 10 de son programme aux socialistes suisses) d'"instaurer dans notre pays la naturalisation obligatoire et gratuite de tous les étrangers établis chez nous". Le programme de l'action bolchéviste a été publié *in extenso* dans le *Vorwaerts*, journal socialiste de Bâle. Il prévoit également (art 6), "la naturalisation forcée de tous les étrangers établis en Suisse depuis un an". On s'est rendu compte que le peuple suisse reste réfractaire aux idées anarchistes. Les bolchévistes veulent essayer d'un autre moyen en introduisant dans nos populations des éléments étrangers nombreux. Ils espèrent ainsi étouffer la voix de nos compatriotes. Ah ! Messieurs, on a bien trop naturalisé depuis quatre ans ! Le Conseil fédéral et tous les cantons auraient dû refuser catégoriquement la naturalisation à tous les étrangers qui sont venus s'établir en Suisse depuis l'ouverture des hostilités. Aujourd'hui, au lieu de faciliter les naturalisations, on devrait, en Suisse, instituer ce qui existe dans certains pays, la "dénaturalisation" (*bravos*) de tous les nouveaux citoyens qui sèment la discorde, compromettent la sécurité de l'État et ont, par conséquent, démerité de leur nouvelle patrie. (*Vifs applaudissements*). [...]

La première manifestation ostensible de l'esprit de révolte, dont l'ultimatum d'Olten avait été le symptôme précurseur, la première atteinte sérieuse à l'ordre fut la grève des employés de banque de la place de Zurich. Elle éclate brusquement, le 30 septembre. Le lundi matin, on interdit l'entrée des banques aux employés qui veulent reprendre leur service. Arrivés avant l'heure de l'ouverture des guichets, les directeurs de la Banque nationale peuvent encore gagner leurs bureaux. Dans les rues principales, une foule houleuse et agitée manifeste déjà bruyamment. De regrettables incidents ne tardent pas à se produire. Les deux directeurs de

la Nationale purent constater que les entrées de la banque étaient gardées par une bande de forcenés qui en rendaient l'accès absolument impossible. Toutes les autres banques étaient également cernées, et tous les employés qui tentaient d'en approcher pour reprendre leur service étaient roués de coups sous les yeux de la police. Bientôt, la rue fut totalement fermée. Personne ne passe plus. Seule l'automobile de Platten, le représentant des prolétaires, y circule librement. M. Platten, avec ses deux acolytes Kung et Traber, distribue des ordres et dirige les grévistes. Platten avait réussi à monopoliser la rue dont il fut pendant plusieurs heures le dictateur incontesté. C'est lui, lui seul, qui y commande en maître absolu. Spectacle inouï, les employés de la Banque nationale sont encerclés et paralysés sur le trottoir, en face de l'établissement. Les directeurs constatent de leurs yeux les vains efforts qu'ils font pour traverser la rue et se rendre à leurs bureaux. [...]

On fait circuler en ville l'annonce d'une grève générale. Le gouvernement de Zurich se hâte d'entamer des pourparlers avec le comité du "Bankpersonalverband". Il élabore un projet d'arrangement, espérant par ce moyen, conjurer la grève générale dont on le menace. Il invite tous les établissements de banque à adhérer aux exigences des employés, c'est-à-dire à adopter le tarif des traitements en vigueur à la Banque cantonale zurichoise. Le Conseil d'État de Zurich cherche à résoudre le conflit par un compromis, ce qui n'empêche point Platten, Grimm et consorts, au cours de la discussion sur la grève, d'accuser l'autorité d'avoir abusé de la force.

Brusquement, le 11 novembre, la grève éclate. On a revendiqué ici pour les ouvriers le droit de grève. Je ne conteste pas, en principe, l'exercice de ce droit, c'est-à-dire du droit de rompre unilatéralement le contrat de travail. La grève n'est toutefois autorisée que dans le cas où le contrat est violé par le patron, dans la lettre ou dans l'esprit. En outre, puisque la grève, c'est la guerre, elle ne peut éclater qu'après que tous les moyens de conciliation ont été épuisés. Je constate et souligne tout d'abord que la grève de novembre ne fut point une rupture collective du contrat du travail intervenue au cours d'un conflit relatif aux salaires. La grève générale dont nous fûmes témoins et victimes se caractérise, au point de vue social, comme une grève politique. Nous aurions peut-être besoin d'un peu de recul pour la juger définitivement et préciser les responsabilités. Le relief en serait plus net et plus visible, sa signification psychologique, plus facile à dégager. Ce que nous en savons nous permet toutefois de juger l'événement dans son ensemble, sans aucun danger d'erreur. Les socialistes annoncent déjà que plusieurs juristes ont été consultés et qu'ils n'ont pas exclu que le bon droit soit de leur côté. Messieurs, interrogez les braves gens dont le cœur est resté sain

et l'esprit lucide. Interrogez les sociologues. Tous vous répondront, comme nous, que cette grève politique constitue une manifestation révolutionnaire. C'est en vain que, sur ce point, on cherche à égaler l'opinion publique, afin de se soustraire à la responsabilité de la levée des troupes commandées pour protéger l'ordre contre ceux qui voulaient la désorganisation et la ruine de nos institutions nationales. (*Bravos*). [...]

Le peuple suisse ne veut pas de la dictature bolchéviste. Au gouvernement, qui a pour mission principale d'assurer la sécurité de l'État, de parer au danger par des mesures énergiques !

Nous attendons de lui des sanctions sévères contre tous les organisateurs de la grève générale. Sévissez contre les mauvais citoyens si vous voulez conserver la confiance des bons patriotes. Soyez, par contre, miséricordieux envers ceux qui furent des instruments irresponsables entre les mains des meneurs, envers les petits employés. Ce sont les chefs et les organisateurs qu'il faut frapper.

Nous demandons que l'on punisse, en particulier, les organisateurs de la grève qui sont encore ici pour narguer le Conseil fédéral et invectiver les partisans de l'ordre ! M. Naine ne s'est-il pas écrié, l'autre jour, en plein Conseil national, que le Conseil fédéral n'oserait pas le faire arrêter, en ajoutant que, si jamais il en avait le courage, le Conseil fédéral remonterait un peu dans son estime. Vous nous demandez trop en exigeant que nous assistions en témoins passifs à cet écœurant spectacle. [...]

La Constitution arme suffisamment le Conseil fédéral contre les étrangers dangereux. Je rappelle le texte de l'article 70, dont voici la teneur : "La Confédération a le droit de renvoyer de son territoire les étrangers qui compromettent la sûreté intérieure et extérieure de la Suisse." Nous exigeons, en outre, l'éloignement immédiat de tous ces exotiques dont l'attitude constitue un danger pour notre patrie. Débarrassez-nous de toute cette vermine et le pays vous sera reconnaissant. Recensons tous les étrangers venus en Suisse après juillet 1914. Ceux qui peuvent justifier de raisons plausibles d'établissement ont droit à des égards. Que tous les autres, par contre, soient soumis à un sérieux contrôle et que, à la première incartade, ils soient sur le champ impitoyablement expulsés. [...]

Hâtez la démobilisation de toutes nos troupes. Laissez-moi vous dire que nous sommes impatients de saluer nos soldats, gardiens de notre sécurité. Il nous tarde de les remercier de tous les sacrifices qu'ils ont faits pour la patrie. Quand ils reviendront, nous acclamerons l'armée tout entière, l'élite et la landwehr. Notre reconnaissance ira aussi aux braves du landsturm, incarnation du peuple en armes, dont

l'organisation remonte à 1886, l'année qui marqua le 500e anniversaire de la bataille de Sempach, la grande journée qui sauva la Suisse.

Nos soldats d'hier ont été les défenseurs héroïques de la patrie contre les ennemis du dehors. Nos soldats d'aujourd'hui ont fait la preuve éclatante qu'ils la sauront défendre contre les ennemis du dedans. (*Vifs et longs applaudissements*.)

#### 4.6 Bilan de la grève selon le conseiller fédéral Jean-Marie Musy (décembre 1918)

Source | Jean-Marie Musy, *La grève générale et le bolchévisme en Suisse : discours prononcé par M. Musy au Conseil national le 10 décembre 1918*, Bulle : Imprimerie J. Perroud, 1919.